



NUMÉRO	SUJET
44-2024	Budget 2025
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de la Région de Nyon pour l'exercice 2025.

Contexte général

Le budget présenté pour l'année prochaine respecte les engagements pris par le Comité de direction au fil des années précédentes. En effet, il s'agit d'un budget 2025 équilibré avec un léger excédent de revenus, permettant de mettre en œuvre les lignes directrices du programme de législature 2021-2026. Si les comptes 2025 confirment l'exercice, cela permettra d'alimenter le fonds de réserve de l'association. Le détail de ce budget 2025 est commenté ci-après, rubrique par rubrique. Il a été réalisé pour anticiper les besoins financiers à venir, tout en s'alignant le plus possible sur les comptes 2023.

La nouvelle convention avec le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a été signée. Celle-ci permet de reconnaître la Région comme organe de développement régional et y fixer ses tâches et missions. A ce titre, la subvention se monte à CHF 275'000 (110.4510). A ce montant s'ajoute également un nouveau soutien de la DGMR au poste RH lié au programme des plans de mobilité interentreprises (PMiE). La Région a en effet activé le but optionnel de la convention permettant de lever CHF 45'000. Ce montant se répartit pour une part dans le préavis pour la promotion de la mobilité (50%) et une part dans les comptes de fonctionnements de la Région.

Le résultat présente un excédent de recettes de CHF 11'725 et dégage une marge d'autofinancement de CHF 251'725 propre au fonctionnement de notre association.

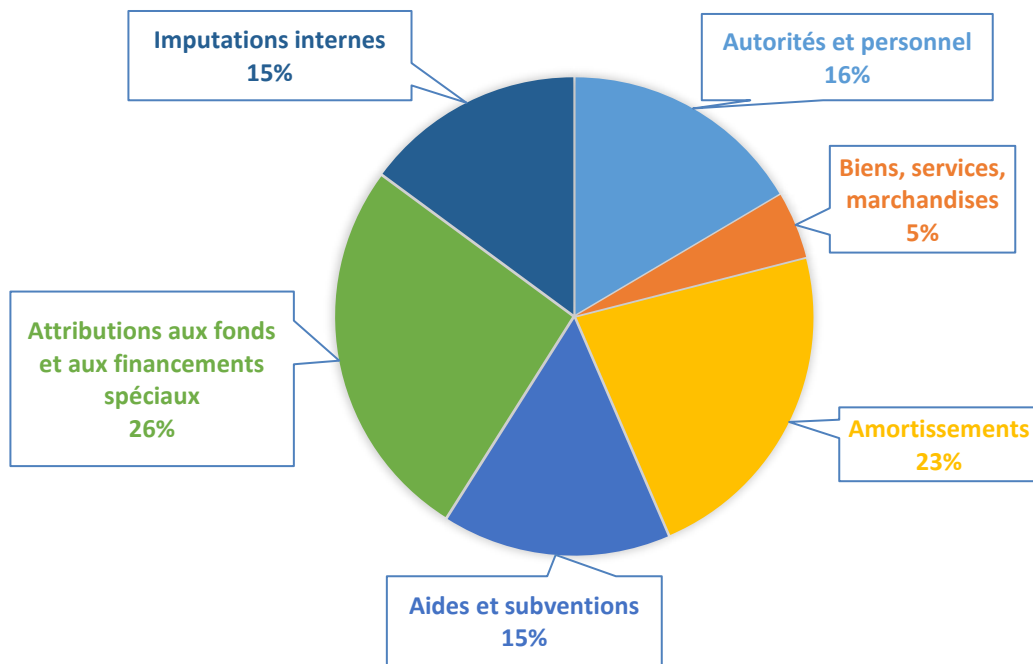
Cette marge d'autofinancement et le résultat prévisionnel devrait pouvoir de créer une réserve pour les investissements futurs.

Commentaires sur le budget 2025

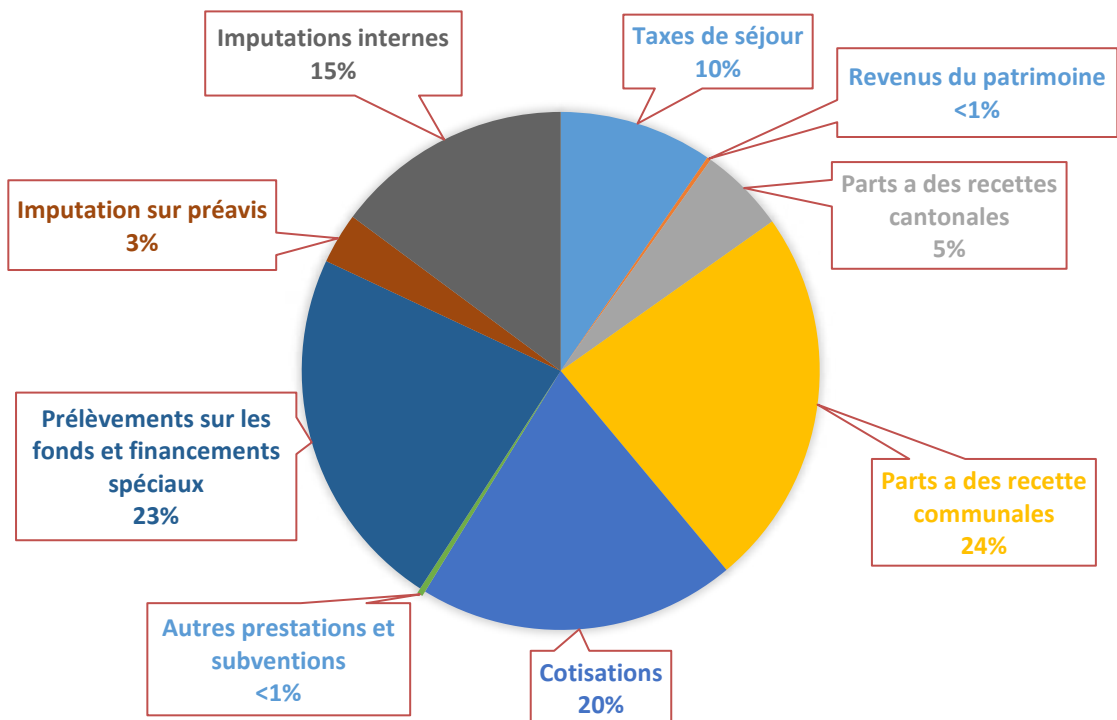
Remarques générales

En préambule, vous trouverez ci-après la répartition des projections par nature sous forme de graphique.

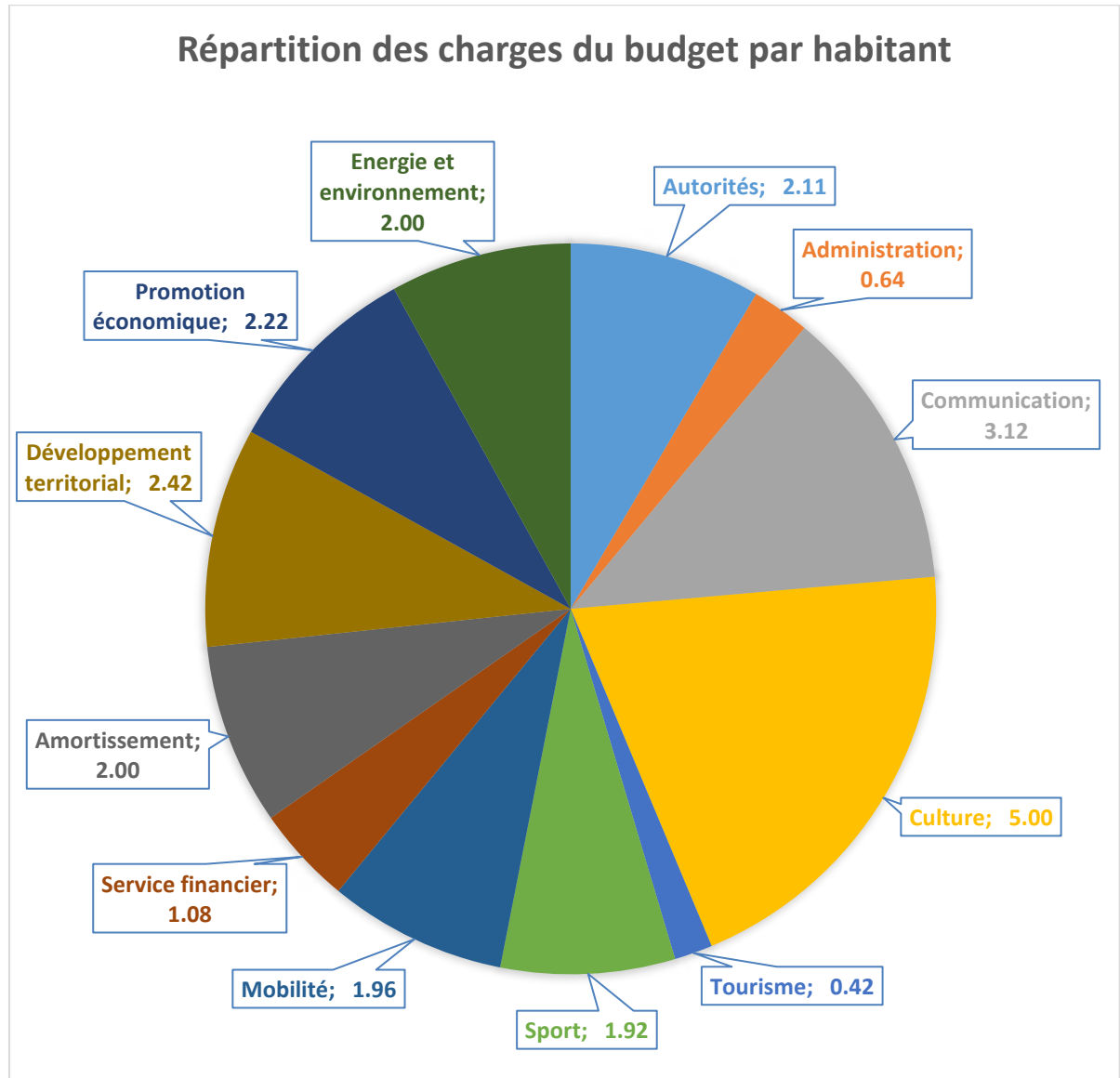
Répartition des charges



Répartition des produits



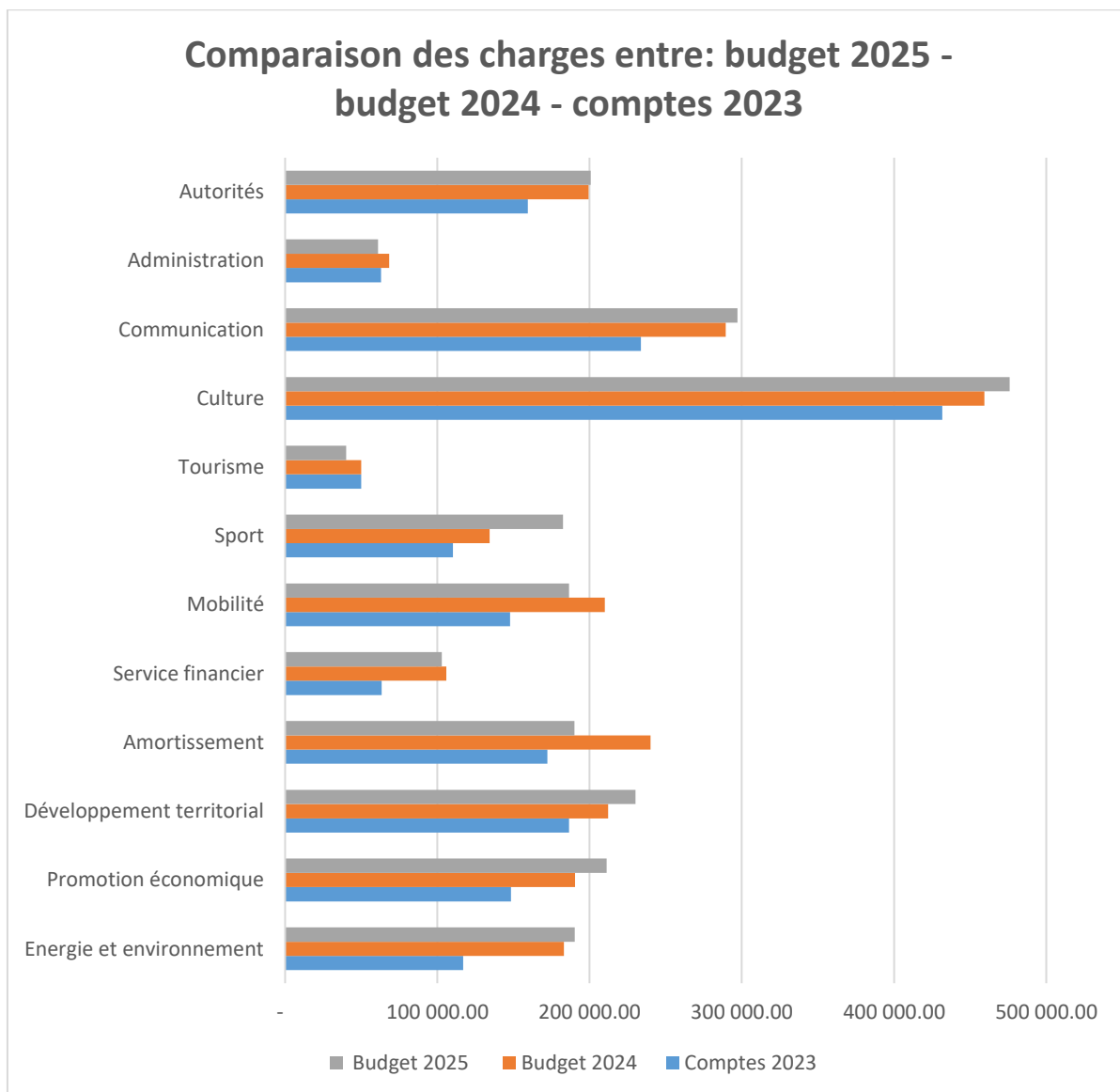
Le graphique ci-dessous montre la répartition de la cotisation par thématique et par habitant. Le budget 2025 a été réalisé sur une base de 95'200 personnes. Le montant total affecté au budget est égal à CHF 24.88, soit légèrement inférieur au CHF 25 de la cotisation, ce qui implique un excédent de recette de CHF 11'725.



Comme dans les années précédentes, toutes les imputations internes ont été calculées en fonction des taux d'activités effectifs dans chaque dicastère, basées sur un salaire moyen de l'équipe.

Comparaison des charges entre le budget 2025, le budget 2024 et les comptes 2023

Vous trouverez ci-après un graphique explicitant les principales modifications apportées au budget 2025 en comparaison au budget 2024 et aux comptes 2023, ainsi que les explications quant aux variations par rapport à l'exercice précédent.



100 Conseil intercommunal

Le poste 100.3101 est augmenté de CHF 2000, notamment pour les frais de maintenance des zapettes utiles au bon déroulement du Conseil ainsi que des coûts inhérents à la sonorisation des séances.

110 Administration

Au poste 110.3111, une provision a été faite pour procéder au remplacement des ordinateurs vieillissants de plusieurs collaborateurs.

La mise en place d'une solution informatique (110.3113) pour la gestion des tâches et de l'équipe du secrétariat est prévue au budget 2025. L'outil retenu permet également une gestion optimisée des bases de données de contact de la Région de Nyon.

120 Communication

Il est prévu une analyse complète du site Internet de la Région qui pourra nécessiter une mise à jour, notamment en termes de sécurité informatique.

130 Service du personnel et des assurances

L'équipe, qui compte quinze personnes pour un équivalent temps plein de 12,7 personnes, devrait rester stable en 2025. Un montant a toutefois été prévu pour engager un(e) stagiaire en fonction des besoins du secrétariat.

150 Affaires culturelles

En raison du nombre croissant de demandes de soutien pour des projets culturels régionaux de qualité, le Comité de direction dote le poste 150.3652 de CHF 70'000 soit une augmentation de CHF 10'000 par rapport au budget 2024.

160 Tourisme

Le poste 160 a été revu en fonction des nouveaux montants perçus avec les modifications apportées au Règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Les revenus supplémentaires liés à ce nouveau règlement ont été évalués de manière conservatrice. Il faudra un à deux exercices afin de déterminer plus précisément les impacts de ce nouveau règlement, en particulier les montants liés aux taxes sur les résidences secondaires et l'impact dû à la taxation automatique des logements Airbnb. Ces produits permettront de financer la prolongation de la Carte Explore (un préavis sera présenté en début d'année 2025), continuer à développer les infrastructures touristiques de notre région et donner les ressources nécessaires à Nyon Région Tourisme afin de promouvoir notre région.

170 Sports

Le sport est doté d'une enveloppe plus importante que lors des exercices précédents. Les effets de l'engagement d'un chargé de projets se font ressentir ainsi les demandes de soutien se sont avérées déjà plus importantes en 2024. Ainsi le Comité de direction crée le poste 170.3650 Convention, pour soutenir de manière pluriannuelle certaines manifestations d'importance régionale. Le poste 170.3652 a été porté à CHF 50'0000.

Comme les années précédentes, la commune de Saint-Cergue a fait une demande au FRET afin d'obtenir une garantie de déficit pour l'exploitation de leurs pistes de ski. La commission du tourisme s'est prononcée défavorablement à ce soutien. Le CoDir a suivi la commission mais a décidé d'accorder cette aide directement par le budget de fonctionnement de notre association. Cette décision a été prise afin de respecter les engagements pris devant le Conseil intercommunal lors de la réponse au Postulat de M. Girardet du 15 décembre 2021.

180 Mobilité

Le contrat de concession avec le prestataire VLS prenant fin au 30 juin 2025, un nouveau modèle économique est envisagé pour la suite du réseau VLS de la Région de Nyon.

191 Fonds mobilité

Le poste 191 a été créé afin d'y imputer toutes les dépenses et recettes liées au Fonds pour une mobilité collective et innovante. Ce poste sera également créé lors de la clôture des comptes 2024.

210 Participations

Une légère croissance démographique est prévue dans ce budget. Une population des communes membres de notre association est considérée à 95'200 personnes.

420 Développement territorial

Une étude est prévue pour l'élaboration du Plan d'affectation du Pôle bois à La Rippe.

820 Promotion économique régionale

Le fonds régional à l'innovation est doté de CHF 80'000 pour l'année 2025, ce qui représente le même montant que pour 2024. Ce montant est réparti comme suit, CHF 50'000 pour le Prix à l'innovation et CHF 30'000 pour des aides ponctuelles aux entreprises. Le fonds est doté de CHF 50'000 par la cotisation et de CHF 30'000 de soutien cantonal.

Une mise à jour de l'étude de marché autour des activités du Pôle bois est prévue en 2025.

830 Energie et environnement

Les frais liés à la plateforme RégiONtroc (CHF 10'000) sont imputés au compte 830.3185.

Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de la Région de Nyon projetée pour 2024 est positive et se monte à CHF 251'725. Cette marge positive permettra à terme de dégager les ressources nécessaires afin d'alimenter une réserve nécessaire aux investissements futurs.

La marge d'autofinancement globale (annexe 3) de notre association est de CHF 662'460. Comme déjà énoncé dans les exercices antérieurs, celle-ci n'a aucune incidence économique sur le budget de fonctionnement de la Région de Nyon car elle est principalement due aux comptes TP, DISREN et FRET, qui ne sont pas couverts par les rentrées liées à la cotisation.

Conclusion

Le budget 2025 est comparable au précédent budget (2024). Les comptes 2023 ont dégagé un exercice excédentaire permettant de retrouver un capital de notre association positif. L'objectif fixé reste de présenter un résultat équilibré. Les efforts du Comité de direction auprès des instances cantonales ont permis d'obtenir des subventions supplémentaires qui contribuent à conserver un budget légèrement positif tout en rendant possible l'augmentation de quelques postes de ce dernier.

Le total des charges en lien avec les activités de la Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 3'043'275. Celles-ci sont entièrement couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'055'000 et se divisent comme suit :

- les cotisations des communes membres pour CHF 2'380'000 ;
- la participation du Canton pour CHF 645'000 ;
- divers revenus pour CHF 30'000.

Le résultat présenté affiche un excédent de recettes de CHF 11'725. La marge d'autofinancement propre au fonctionnement de notre association est de CHF 251'725 et permet de couvrir les amortissements en cours.

Le Comité de direction se réjouit d'avoir pu retrouver une stabilité financière pour la Région de Nyon. Il continuera à travailler afin de conserver la confiance donnée par les communes membres de notre association et fera tout son possible afin de montrer l'intérêt de notre régionalité à celles qui n'ont pas encore rejoint la Région de Nyon.

Annexes

- Budget 2025 par ordre administratif (tableau des comptes)
- Budget 2025 par nature
- Autofinancement 2025 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
- Tableau des amortissements

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal :

vu le préavis du Comité de direction 44-2024 relatif au Budget 2025,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver le Budget 2025

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 24 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général